

Ordre du jour :

- Demande de subvention de l'APE de Chambon le Château
 - Demande d'achat d'une partie de la parcelle AN 338 – bien de section
 - Demande d'achat des parcelles AN 75 et AN 76
 - Demande d'achat des parcelles AM 75 et AM 76
 - Déclassement et aliénation d'un délaissé de voie communale à Poucheresse
 - Demande d'achat de parcelles à Anglard
 - Demande d'achat de parcelles boisées et de landes
 - Demande d'achat par la commune d'une petite partie de la parcelle AI 150
 - Projet de création d'une société publique locale dénommée « Les Soleils du Devès »
 - Autorisation de faire pratiquer des diagnostics habitats des bâtiments communaux
-

• Demande de subvention de l'APE de Chambon le Château

Le Conseil Municipal décide, 11 pour, d'accorder à l'APE de Chambon le Château une aide financière de 200 €.

• Demande d'achat d'une partie de la parcelle AN 338 – bien de section

Le Conseil Municipal décide, 10 pour :

- de fixer le prix de vente à 3 € le m² soit :

3720 € pour la superficie vendue de 1240 m² à Mr et Mme COUCARDON Joël

348 € pour la superficie vendue de 116 m² à Mr FABRE Jean-Pierre

- de demander à Mr le Préfet de la Haute-Loire, de convoquer les électeurs de section d'Anglard afin qu'ils se prononcent sur la vente d'une superficie de 1240 m² à Mr et Mme COUCARDON Joël et de 116 m² à Mr FABRE Jean-Pierre - de la parcelle cadastrée section AN n° 338

- fixe l'élection à la date du samedi 31 juillet 2021 de 9h à 11h en mairie d'Alleyras.

- qu'il pourra y avoir vote par procuration

- précise que le cabinet Actif de Brives-Charensac sera chargé de rédiger les actes administratifs de vente

- précise que Mr et Mme COUCARDON Joël et de Mr FABRE Jean-Pierre auront à leur charge les frais de géomètre en cas d'acquisition d'une partie de la parcelle AN 338 à condition que les électeurs se prononcent favorablement au projet.

• Demande d'achat des parcelles AN 75 et AN 76

Le Conseil Municipal

Autorise la vente à Mr CAMOIN Jean-Claude 5 pour et 5 contre (Gazanion, Petit, Vinçon, Rodde J, Rodde M)

Décide de faire un bail rural à Mr Camoin pour les 2 parcelles (AN 75 et AN 76) pour un montant de fermage de 50 € l'hectare/an soit 12,05 € pour la superficie totale de 0,241 hectare à compter du 1^{er} août 2021 - 10 pour et 1 abstention (Arnaud).

• Demande d'achat des parcelles AM 75 et AM 76

Le Conseil Municipal, 11 pour, oriente Mme TEMPLIER vers le propriétaire des parcelles, celles-ci n'appartenant pas à la commune

• **Déclassement et aliénation d'un délaissé de voie communale à Poucheresse**

Le Conseil municipal, 10 pour, 1 abstention (Gazanion)

- Constate que le déclassement du délaissé concerné d'une superficie d'environ 105 m² ne doit pas faire l'objet d'une enquête publique
- Procède à son déclassement
- Acte la vente à Mr Alain REDON, seul propriétaire riverain au prix de 3 € le m²
- Dit que les frais de géomètre et ceux concernant l'acte administratif réalisé par le cabinet Actif seront à la charge de l'acquéreur.
- Charge Mr le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires à cette procédure et à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

• **Demande d'achat de parcelles à Anglard**

Le Conseil Municipal décide d'ajourner cette délibération au motif de :

demande des élus d'informations complémentaires sur les différentes parcelles faisant l'objet de la demande d'achat - 11 pour -

• **Demande d'achat de parcelles boisées et de landes**

Le Conseil Municipal, décide :

9 votes sont contre la demande d'achat de parcelles boisées et de landes et il y a 2 abstentions (Petit, Vinçon)

• **Demande d'achat par la commune d'une petite partie de la parcelle AI 150**

Le Conseil Municipal, 11 pour

- Autorise l'achat d'une partie de 17 m² de la parcelle AI 150 appartenant à PLOT Cécile
- Fixe le prix d'achat à l'euro symbolique
- Charge le cabinet Actif de Brives-Charensac de rédiger les actes administratifs des ventes
- Décide que les frais (enregistrement, acte...) concernant les transactions seront entièrement à la charge de la commune
- Donne délégation au Maire pour signer tous les documents nécessaires aux ventes.

• **Projet de création d'une société publique locale dénommée « Les Soleils du Devès »**

Le Conseil Municipal, 5 pour, 4 abstentions (Arnaud, Camoin, Hugony, Ponsonnaille), 2 contre (Savy, Gazanion)

- Approuve le projet de statuts de la SPL « Les Soleils du Devès »,
- Décide d'adhérer à la Société Publique Locale « les soleils du Devès et de souscrire un capital social de 2 000 €
- Autorise Mr Le Maire pour verser la somme de 1 000 € représentant 50% du capital comme cela est prévu dans le projet de statut.
- Mandate Mr Franck PETIT pour représenter la commune pour la création de la société et lui donne délégation pour la signature des statuts.
- Autorise Mr Franck PETIT à postuler à un poste au conseil d'administration

• **Autorisation de faire pratiquer des diagnostics habitats des bâtiments communaux**

Le Conseil Municipal, 10 pour, 1 abstention (Gazanion)

Autorise Mr le Maire à faire pratiquer des diagnostics habitats sur les bâtiments communaux par des organismes compétents.